



Département de l'Aveyron
République française
1 place Adrien-Rozier – CS 53531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.rodezagglo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil

En exercice : 50
Présents physiquement : 42
Présents en visioconférence : 3
Conseillers ayant donné procuration : 5
Conseiller excusé non représenté : 0

Votes Pour : 50
Vote Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez agglomération s'est réuni Salle des Fêtes de Rodez, 1 Boulevard du 122^{ème} Régiment d'Infanterie à Rodez, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Christian TEYSSEBRE, Président, Maire de Rodez, et dûment convoqué le 9 décembre 2020.

Conseillers physiquement présents (42):

Valérie ABADIE-ROQUES, Céline ALAUZET, Isabelle BAILLET-SUDRE, Dominique BEC, Marion BERARDI, Alain BESSIERE, Martine BEZOMBES, Didier BOUCHET, Jean-François BOUGES, Monique BULTEL-HERMENT, Guy CATALA, Fabienne CASTAGNOS, Florence CAYLA, Martine CENSI, Jean-Michel COSSON, Maryline CROUZET, Gulistan DINCEL, Joseph DONORE, Jacques DOUZIECH, Bernard FERRAND, Francis FOURNIE, Patrick GAYRARD, Dominique GOMBERT, Elisabeth GUIANCE, Serge JULIEN, Jean-Philippe KEROSLIAN, Christophe LAURAS, Sylvie LOPEZ, Christian MAZUC, Jacques MONTOYA, Laurence PAGES-TOUZE, Jean-Luc PAULAT, Pascal PRINGAULT, Alain RAUNA, Jean-Paul REMISE, Jean-Pierre ROGER, Jean-Philippe SADOUL, Régine TAUSSAT, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian TEYSSEBRE, Florence VARSI, François VIDAMANT.

Conseillers présents en visioconférence (3) :

Jean-Marc LACOMBE, Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Alain PICASSO.

Conseillers ayant donné procuration (5):

Nathalie CALMELS	à	Jacques MONTOYA
Mathilde FAUX	à	Maryline CROUZET
Danièle KAYA-VAUR	à	Sylvie LOPEZ
Matthieu LEBRUN	à	Marion BERARDI
Elodie RIVIERE	à	Patrick GAYRARD

Secrétaire de séance : Marion BERARDI

**201215-287-DL – SERVICE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS
TARIFICATIONS 2021 DES PRESTATIONS DE COLLECTE DE DECHETS AUPRES DES PROFESSIONNELS**

RAPPORTEUR : Florence CAYLA

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la compétence obligatoire de Rodez agglomération « Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés - Collecte des déchets ménagers, en porte à porte pour les ordures ménagères recyclables et non recyclables, et en apport volontaire en déchetteries pour les encombrants ménagers, déchets de jardinage, déchets domestiques spéciaux. Collecte étendue aux déchets professionnels s'ils sont assimilables, par leurs natures et par leurs volumes, aux déchets ménagers. Adhésion au SYDOM Aveyron en matière de traitement dédits déchets » ;

Vu la compétence obligatoire de Rodez agglomération « Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés - Définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés » ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-13 à L.2224-17-1 et L.2333-78.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 DECEMBRE 2020

Considérant ce qui suit :

1. PRESTATIONS DE COLLECTE AUPRES DES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE SPECIALE

Dans le cadre de ses missions, le Service Prévention et de Gestion des Déchets (SPGD) effectue des opérations de ramassage auprès des professionnels de Rodez agglomération, en même temps que la collecte des déchets des particuliers.

Conformément à la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets, aux articles L2224-13 à 17 et L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi de finances rectificative du 29 décembre 2015, les collectivités et les EPCI doivent instaurer une redevance spéciale pour la collecte et l'élimination des déchets issus des activités professionnelles collectés avec les déchets ménagers. Ces prestations sont soumises à facturation, afin que leurs coûts ne soient pas supportés par les ménages.

Pour les prestations de collecte auprès des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale, il est proposé pour 2021 les tarifs suivants :

- 1.1 Collecte des déchets d'activités :

	Tarifs 2021	Tarifs 2020
collecte annuelle secteur C2	95.75 €/an	94.80 €/an
collecte annuelle secteur C3	134.05 €/an	132.72 €/an
collecte annuelle secteur C4	156.35 €/an	154.80 €/an
collecte annuelle secteur C5	174.27 €/an	172.54 €/an
collecte annuelle secteur C6	187.66 €/an	185.80 €/an

- 1.2 Traitement des déchets d'activités :
 - 1.2.1 Ordures ménagères assimilées :

	Tarifs 2021	Tarifs 2020
bacs 240 litres	3.12 € par collecte	2.40 € par collecte
bacs 340 litres	4.42 € par collecte	3.40 € par collecte
bacs 360 litres	4.68 € par collecte	3.60 € par collecte
bacs 500 litres	6.50 € par collecte	5.00 € par collecte
bacs 660 litres	8.58 € par collecte	6.60 € par collecte
bacs 770 litres	10.01 € par collecte	7.70 € par collecte
sacs 30 litres	0.39 € par collecte	0.30 € par collecte
sacs 50 litres	0.65 € par collecte	0.50 € par collecte
sacs 100 litres	1.30 € par collecte	1.00 € par collecte
déchets en vrac	0.013 € par litre	0.010 € par litre

- 1.2.2 Déchets recyclables assimilés en mélange :

	Tarifs 2021	Tarifs 2020
bacs 240 litres	0.48 € par collecte	0.96 € par collecte
bacs 340 litres	0.68 € par collecte	1.36 € par collecte
bacs 360 litres	0.72 € par collecte	1.44 € par collecte
bacs 500 litres	1.00 € par collecte	2.00 € par collecte
bacs 660 litres	1.32 € par collecte	2.64 € par collecte
bacs 770 litres	1.54 € par collecte	3.08 € par collecte
sacs 30 litres	0.06 € par collecte	0.12 € par collecte
sacs 50 litres	0.10 € par collecte	0.20 € par collecte
sacs 100 litres	0.20 € par collecte	0.40 € par collecte
déchets en vrac	0.002 € par litre	0.004 € par litre

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 DECEMBRE 2020

- 1.2.3 Ordures ménagères assimilées broyées ou compactées :

	Tarifs 2021	Tarifs 2020
bacs 240 litres	7.18 € par collecte	5.52 € par collecte
bacs 340 litres	9.48 € par collecte	7.82 € par collecte
bacs 360 litres	9.68 € par collecte	8.02 € par collecte
bacs 500 litres	13.16 € par collecte	11.50 € par collecte
bacs 660 litres	16.84 € par collecte	15.18 € par collecte
bacs 770 litres	19.37 € par collecte	17.71 € par collecte

- 1.3 Valorisation des déchets recyclables à flux unique :

Rodez agglomération réalise des collectes spécifiques pour les professionnels des flux cartons et papier. Auparavant revendus, ces déchets génèrent aujourd'hui des coûts pour leur traitement en raison de l'effondrement de leurs cours commerciaux. Une tarification dans le cadre de la Redevance Spéciale est proposée pour le traitement de ces flux collectés de façon spécifique, sur la base des coûts moyens de conditionnement / valorisation facturés entre janvier et septembre 2020 à Rodez agglomération.

	Papiers	Cartons
bacs 240 litres	0.35 € par collecte	pas de bacs
bacs 360 litres	0.53 € par collecte	
bacs 770 litres	pas de bacs	0.15 € par collecte

Le produit attendu de la redevance spéciale est de 490 000 € (486 000 € estimés en 2020), et a été prévu au budget prévisionnel autonome 2021 du SPGD – section recettes de fonctionnement – chapitre 70 – compte 70612.

2. PRESTATIONS DE COLLECTE AUPRES DES PROFESSIONNELS PAR BENNES OU PAR COMPACTEURS

Dans le cadre de ses missions, le Service Prévention et Gestion des Déchets effectue des opérations de collectes auprès des professionnels de Rodez agglomération, en dehors de la collecte des déchets des ménages, par bennes ou compacteurs ; ces prestations comportent la location du matériel de collecte (bennes), le transport (bennes ou compacteurs) et le traitement des déchets.

Pour les prestations de collecte auprès des professionnels, par bennes ou compacteurs, il est proposé pour 2021 les tarifs suivants :

- 2.1 Location de bennes :

	Tarifs 2021	Tarifs 2020
location de bennes à déchets 20m ³	51.84 € par mois par benne	51.33 € par mois par benne
location de bennes à déchets à capot fixe 30 m ³	74.06 € par mois par benne	73.33 € par mois par benne
location de bennes à volets de 12 m ³	61.66 € par mois par benne	61.05 € par mois par benne

- 2.2 Transport de bennes ou compacteurs :

	Tarifs 2021	Tarifs 2020
transport de bennes à déchets ou de compacteur	3.39 € / kilomètres	3.36 € / kilomètres

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 DECEMBRE 2020

- 2.3 Traitement des déchets d'activités :

	Tarifs 2021	Tarifs 2020
ordures ménagères assimilées ou DIB non valorisables	168.07 € par tonne	157.22 €
déchets valorisables en mélange	56.87 € par tonne	70.07 €
déchets verts	32.25 € par tonne	32.28 €
bois	63.59 € par tonne	63.64 €
papiers	12.35 € par tonne	0 €
cartons	6.45 € par tonne	0 €

3. PRESTATIONS DE NETTOYAGE POUR LES PROFESSIONNELS DE MATERIELS DE COLLECTE

Dans le cadre de ses missions, le Service Prévention et Gestion des Déchets est amené à nettoyer les matériels de collecte des professionnels, soit à la demande de ces derniers, soit par mesure de salubrité en raison d'un manque d'entretien de ces matériels par le professionnel. Les prestations de nettoyage pour les professionnels de compacteurs ou de conteneurs, comportent le nettoyage de compacteurs ou de bennes et le nettoyage de conteneurs.

Pour les prestations de nettoyage des matériels de collecte, il est proposé pour 2021 les tarifs suivants :

	Tarifs 2021	Tarifs 2020
nettoyage d'un compacteur ou d'une benne	21.57 € par nettoyage	21.36 € par nettoyage
nettoyage d'un conteneur	8.49 € par nettoyage	8.41 € par nettoyage

Il n'y a pas de modification des coûts de nettoyage par rapport aux tarifs de l'année 2020.

4. PRESTATIONS DE COLLECTE PONCTUELLES LORS DE MANIFESTATIONS

Lors de manifestations grand public, le Service Prévention et de Gestion des Déchets est sollicité afin de mettre à disposition des contenants, et effectuer des opérations de collecte des déchets générés par cette activité. Les prestations de collecte lors des manifestations comportent la location de conteneurs à déchets, la location de bennes à déchets et la collecte et le traitement des déchets.

Pour les prestations de collecte ponctuelles lors de manifestations, il est proposé pour 2021 les tarifs suivants :

- 4.1 location de conteneurs à déchets :

	Tarifs 2021	Tarifs 2020
bacs 360 litres	12.68 € par semaine	12.55 € par semaine
bacs 770 litres	15.22 € par semaine	15.07 € par semaine

- 4.2 location de bennes à déchets :

PRESTATIONS DE LOCATION PONCTUELLES DE BENNES LORS DE MANIFESTATIONS	
location de bennes à déchets	9 € par jour

Il n'y a pas de modification des coûts de locations ponctuelles de bennes par rapport aux tarifs de l'année 2020. Au-delà de 5 jours de location, le tarif mensuel 2.1 de location auprès des professionnels, est applicable.

- 4.3 collecte et de traitement des déchets de la manifestation :

	Tarifs 2021	Tarifs 2020
bacs 360 litres déchets résiduels	7.65 € / bac collecté	7.57 € / bac collecté
bacs 770 litres déchets résiduels	11.48 € / bac collecté	11.37 € / bac collecté
bacs 340 litres déchets recyclables	4.23 € / bac collecté	4.19 € / bac collecté
bacs 770 litres déchets recyclables	4.29 € / bac collecté	4.25 € / bac collecté

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 1^{er} Décembre 2020, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :

- approuve les tarifs 2021 pour :
 - les prestations de collecte auprès des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale,
 - les prestations de collecte auprès des professionnels par bennes ou par compacteurs,
 - les prestations de nettoyage auprès des professionnels, de compacteurs ou de conteneurs,
 - les prestations de collectes ponctuelles lors de manifestations,
- autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Signé Christian TEYSSERE
Président,
Affichée le 17 décembre 2020
Dématérialisée

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

SERVICE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS - TARIFICATIONS

Objet de l'acte : 2021 DES PRESTATIONS DE COLLECTE DE DECHETS AUPRES DES
PROFESSIONNELS

.....
Date de décision: 15/12/2020

Date de réception de l'accusé 17/12/2020
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 201215287DL

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20201215-201215287DL-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6 .1

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine prive

décisions en matière de tarifs

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 201215-287-DL - SPGD - Tarifs 2021 prestations collecte

professionnels.pdf (99_DE-012-241200187-20201215-201215287DL-
DE-1-1_1.pdf)